

---

**Groupe de travail à composition non limitée  
de la Conférence internationale sur la gestion  
des produits chimiques  
Deuxième réunion**

Genève, 15–17 décembre 2014

Point 5 c) ii) de l'ordre du jour provisoire\*

**Nouvelles questions de politique générale et autres sujets  
de préoccupation : autres sujets de préoccupation :  
pesticides hautement dangereux**

**Note d'information sur les pesticides hautement dangereux  
établie par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**Note du secrétariat**

1. Le secrétariat a l'honneur de transmettre, en annexe à la présente note, une note d'information sur les pesticides hautement dangereux, soumise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
2. Conformément au paragraphe 2 de la résolution II/6 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le Groupe de travail à composition non limitée est chargé d'examiner la mise en œuvre, l'élaboration et l'amélioration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en s'attendant pour ce faire à :
  - a) Poursuivre l'examen des travaux concernant les nouvelles questions de politique générale;
  - b) Examiner les propositions d'inscription de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial;
  - c) Examiner les initiatives en cours ainsi que les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif consistant à faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soient réduits au minimum;
  - d) Examiner les résultats des réunions régionales;
  - e) Définir les questions prioritaires pouvant faire l'objet d'inscription à l'ordre du jour des sessions de la Conférence.
3. Concernant l'examen des résultats des réunions régionales, le secrétariat note que l'importance de la question des pesticides hautement dangereux a été soulignée lors de chacune des cinq réunions régionales de l'Approche stratégique tenues entre août 2013 et mars 2014.

---

\* SAICM/OEWG.2/1.

4. Des résolutions sur les pesticides hautement dangereux ont été adoptées lors des réunions régionales tenues en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique, en 2013 et en 2014, respectivement. Dans ces résolutions, les régions invitaient l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à élaborer un document d'information sur des solutions de remplacement plus sûres pour les pesticides hautement dangereux, en tenant compte de la situation et des besoins des pays en développement ou à économie en transition. Elles encourageaient également les pays à réaliser des enquêtes sur ces pesticides et recommandaient que les comités régionaux de coordination de l'Approche stratégique exploitent ce type d'enquêtes pour présenter des exemples couronnés de succès en matière de coopération intersectorielle visant à s'attaquer à l'élimination progressive de ces pesticides. Les résolutions encourageaient, en outre, à mettre en place un mécanisme d'échange d'informations en ligne concernant les homologations des pesticides hautement dangereux et les restrictions et interdictions de leur utilisation dans chaque région.
5. Des résolutions similaires ont été proposées lors des réunions régionales pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Europe centrale et orientale. Si aucune de ces régions n'a adopté une telle résolution, en revanche toutes deux reconnaissaient qu'il importait de prendre des mesures concernant les pesticides hautement dangereux. En outre, dans son rapport de réunion, la région de l'Asie et du Pacifique invitait les pays à réaliser des enquêtes sur ces pesticides et encourageait l'échange d'informations sur ce sujet.
6. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner les besoins et les progrès accomplis concernant les pesticides hautement dangereux et envisager de formuler des recommandations en vue de la mise en place de nouvelles mesures concertées, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session.
7. La note d'information est présentée en annexe telle que soumise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et n'a pas été revue par les services d'édition du secrétariat.

## Annexe

### Note d'information sur les pesticides hautement dangereux établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

#### Contexte

1. Une résolution a été proposée à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Elle prônait une action concertée sur les pesticides hautement dangereux et reconnaissait les dangers que posaient les pesticides hautement dangereux en usage et l'occasion qu'offrait l'adoption de mesures en vue de leur retrait du marché. Le projet de résolution n'avait pas été approuvé à l'époque, car il avait été proposé trop tard pour permettre à nombre de délégations de consulter leurs parties prenantes, mais il avait reçu un vaste soutien lors de la Conférence. Toutes les réunions régionales de l'Approche stratégique tenues depuis la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques se sont penchées sur la question des pesticides hautement dangereux et sont venues convenir qu'il fallait prendre de nouvelles mesures. En outre, les réunions régionales pour l'Afrique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont adopté des résolutions spécifiques sur ces pesticides. Des appels à agir pour éliminer les risques liés aux pesticides hautement dangereux ont également été lancés par le Conseil de la FAO et le Code de conduite international sur la gestion des pesticides approuvé récemment. Il existe aussi un lien étroit entre l'inscription de préparations pesticides extrêmement dangereuses à la Convention de Rotterdam et les efforts entrepris pour identifier et réduire les risques liés aux pesticides hautement dangereux.

#### Que sont les pesticides hautement dangereux?

2. Les pesticides hautement dangereux sont des pesticides dont on peut considérer que l'utilisation est trop dangereuse dans certaines circonstances. Il convient d'envisager soigneusement leur interdiction ou leur réglementation si d'autres mesures visant à atténuer les risques qu'ils posent sont inopérantes. Le Code de conduite international sur la gestion des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>1</sup> définit les pesticides hautement dangereux comme suit : *... des pesticides qui sont reconnus comme présentant des niveaux particulièrement élevés de dangers aigus ou chroniques pour la santé ou pour l'environnement, en vertu de systèmes de classification mondialement acceptés, tels que celui de l'OMS ou le Système général harmonisé, ou d'accords ou conventions internationaux contraignants pertinents auxquels ils sont inscrits. En outre, des pesticides qui se révèlent être à l'origine de dommages graves ou irréversibles à la santé ou à l'environnement dans les conditions d'utilisation dans un pays peuvent être considérés et traités comme des pesticides hautement dangereux.*

3. Le Code suggère, en outre, que : *L'interdiction de l'importation, de la distribution, de la vente ou de l'achat de pesticides hautement dangereux peut être envisagée si, sur la base d'une évaluation des risques, les mesures d'atténuation des risques ou les bonnes pratiques commerciales sont insuffisantes pour garantir que le produit peut être manipulé sans poser de risques inacceptables pour les êtres humains et pour l'environnement.*

4. Si relativement peu de pesticides peuvent être définis comme hautement dangereux, en revanche ils peuvent causer des dommages extrêmement élevés à la santé et à l'environnement. Selon une estimation, le nombre d'années de vie ajustées sur l'incapacité (DALY)<sup>2</sup> correspondant aux pesticides s'élève à près de 7,5 millions par an<sup>3</sup>, 99 % des cas d'intoxication survenant dans des pays en développement. Selon une estimation prudente du Rapport du PNUE sur le coût de l'inaction en matière de gestion rationnelle des produits chimiques<sup>4</sup>, les dépenses de santé cumulées imputables aux effets des pesticides en Afrique subsaharienne sur la période 2005-2020 représentent 97 milliards de dollars. Il devrait être possible de réduire ces incidences énormes en prenant des mesures pour

<sup>1</sup> Code de conduite international sur la gestion des pesticides, FAO, 2013.

<sup>2</sup> Les « années de vie ajustées sur l'incapacité » (DALY) représentent la somme pondérée du nombre d'années perdues par suite d'un décès prématuré et du nombre d'années vécues avec une incapacité.

<sup>3</sup> Prüss-Ustün et al., « Knowns and unknowns on burden of disease due to chemicals: a systematic review », *Environmental Health*, 2011, 10:9.

<sup>4</sup> Report on the Costs of Inaction on the Sound Management of Chemicals (Rapport sur les coûts de l'inaction en matière de gestion rationnelle des produits chimiques), PNUE, 2012.

identifier et pour réglementer un petit nombre de pesticides. Ce sont des « occasions faciles à saisir », car elles demandent d'engager des efforts modestes mais permettent d'obtenir des gains importants en termes de réduction des risques.

5. Les pesticides jouent un rôle important dans les domaines de l'agriculture et de la santé publique pour lutter contre les organismes nuisibles et indésirables. Certains affirment que les pesticides sont essentiels pour produire suffisamment de denrées alimentaires et nourrir une population mondiale croissante. Dans la plupart des régions, l'utilisation de pesticides est en augmentation et, selon les estimations, le marché mondial en 2012 s'élevait à environ 40 milliards de dollars. La plupart des pays disposent de lois qui régissent le commerce et l'utilisation de pesticides et d'un système d'homologation qui définit les pesticides et les buts autorisés.

6. La plupart des pesticides étant employés dans l'agriculture, les autorités chargées de leurs réglementation et homologation sont souvent basées au sein des ministères de l'agriculture et bénéficient du concours des autorités sanitaires et environnementales. De ce fait, les mécanismes visant à renforcer la gestion des produits chimiques qui se trouvent en général dans les ministères de l'environnement accordent parfois moins d'attention à la gestion des pesticides. Cet oubli potentiel est particulièrement important dans les pays en développement où les pesticides figurent parmi les produits chimiques les plus largement employés, souvent par des agriculteurs non formés et mal équipés.

7. Environ 800 ingrédients actifs pesticides sont utilisés aujourd'hui dans le monde et entrent dans la composition de plusieurs milliers de produits pouvant contenir plus d'un ingrédient actif. Tous les pesticides présentent un certain degré de toxicité pour les êtres humains et pour les autres organismes, qui dépend de leur chimie et de leur mode d'action. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a établi une classification des pesticides en fonction de leurs dangers aigus (principalement), les pesticides de classe I étant les plus dangereux. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) classe tous les produits chimiques, y compris les pesticides, selon un certain nombre d'échelles incluant les effets chroniques et à long terme sur la santé.

8. Avant que leur utilisation soit approuvée, les pesticides subissent des essais exhaustifs visant à démontrer que les avantages offerts sont supérieurs aux risques posés. Cependant, il reste toujours un certain niveau de risques, qui dépend souvent des conditions d'utilisation du pesticide.

9. Par exemple, un pesticide appliqué à l'aide d'un pulvérisateur à rampe bien calibré et monté sur un tracteur équipé d'une cabine climatisée présentera un risque nettement moindre pour l'opérateur que s'il est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur à dos non calibré et qui fuit. De même, un pesticide nocif pour les organismes aquatiques peut avoir peu d'effets néfastes s'il est appliqué loin des masses d'eau, mais des incidences graves s'il se retrouve intentionnellement ou accidentellement dans des rivières ou dans des lacs. Par conséquent, les conditions d'utilisation évaluent les risques liés aux pesticides et définissent les mesures qui pourraient permettre d'atténuer les risques inacceptables.

### **Pourquoi et pour qui les pesticides hautement dangereux posent-ils un problème?**

10. Les pesticides exercent une toxicité non sélective et toucheront donc tout organisme exposé et sensible à leur mode d'action. Par exemple, les pesticides agissant sur le système nerveux des insectes (tels que les organophosphates et les carbamates) auront aussi une incidence sur celui des êtres humains exposés; ceux conçus pour inhiber la formation de chitine chez les insectes auront la même action sur les organismes aquatiques synthétisant cette substance. Vu que nombre de pesticides sont pulvérisés dans des environnements ouverts, il est impossible de cibler précisément les ravageurs visés sans y exposer d'autres organismes.

11. Les utilisateurs de pesticides ignorent souvent les effets néfastes que ceux-ci peuvent présenter pour la santé et pour l'environnement. De ce fait, il est courant que les utilisateurs, les autres personnes susceptibles d'être accidentellement exposées et l'environnement soient mal protégés contre ces pesticides. Les victimes d'intoxication aux pesticides se trouvent souvent dans des régions rurales isolées où l'accès aux soins médicaux est limité. Par conséquent, ces incidents ne sont souvent pas rapportés et ces personnes ne vont pas consulter de médecin. Les médecins ne parviennent souvent pas à diagnostiquer les cas d'intoxication aux pesticides ni à les traiter convenablement. La plupart des pays en développement ne disposent pas de centre antipoison susceptible de fournir des conseils sur le diagnostic et le traitement de ces cas.

12. Même quand les utilisateurs savent qu'un pesticide donné provoque des maladies ou des dommages écologiques, ils pensent souvent qu'il n'existe aucune solution de remplacement. En fait, il existe pratiquement toujours des solutions de remplacement disponibles. Il peut s'agir de méthodes de

lutte biologique, de modes de culture, de pièges ou barrières mécaniques ou de pesticides à risques faibles. Dans les rares cas où il n'existe aucune solution pour remplacer un pesticide hautement dangereux utilisé, il est toujours possible de réduire les risques en recourant à des équipements d'application et de protection plus performants, en limitant l'accès à des applicateurs de pesticides spécialisés ou en modifiant la formulation d'un pesticide pour en diminuer la dangerosité.

13. Les personnes exposées aux pesticides pensent parfois qu'il s'agit d'un risque professionnel nécessaire et croient souvent qu'il n'y a rien à faire pour prévenir l'intoxication ou en traiter les symptômes. De ce fait, les utilisateurs de pesticides perdent des jours de travail et de la productivité, et donc des revenus, et l'ensemble de l'économie en pâtit. Les pesticides sont, en outre, largement employés à travers le monde dans les suicides et dans les cas d'empoisonnement illégal. L'expérience montre que le retrait du marché des pesticides les plus dangereux ou la limitation de l'accès à ces derniers contribuent à diminuer le nombre de ces cas.

14. Les effets des pesticides hautement dangereux posent un problème pour les utilisateurs, les tiers exposés [communautés rurales pauvres, enfants dans les champs, femmes travaillant aux champs (populations vulnérables)], les consommateurs (résidus alimentaires, qualité de l'eau potable) et l'environnement [espèces sauvages, services écosystémiques (pollinisateurs, prédateurs naturels)]. Il convient, en outre, de noter que selon les estimations de l'OMS, on dénombrerait 880 000 suicides par an, les pesticides étant la méthode la plus couramment employée, en particulier dans les pays en développement ou à économie en transition<sup>5</sup>.

### Combien de produits chimiques cela concerne-t-il?

15. D'après les critères suivants, établis par l'OMS et la FAO, les « pesticides hautement dangereux » englobent :

- a) Les préparations pesticides qui répondent aux critères des classes Ia ou Ib de la Classification des pesticides par risque recommandée par l'OMS ([www.who.int/ipcs/publications/pesticides\\_hazard/en/index.html](http://www.who.int/ipcs/publications/pesticides_hazard/en/index.html)); ou
- b) Les ingrédients actifs pesticides et leurs préparations qui répondent aux critères de cancérogénicité des catégories 1A et 1B du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH); ou
- c) Les ingrédients actifs pesticides et leurs préparations qui répondent aux critères de mutagénicité des catégories 1A et 1B du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH); ou
- d) Les ingrédients actifs pesticides et leurs préparations qui répondent aux critères de toxicité pour la reproduction des catégories 1A et 1B du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH); ou
- e) Les ingrédients actifs pesticides inscrits aux Annexes A et B de la Convention de Stockholm ([www.chm.pops.int](http://www.chm.pops.int)) et ceux qui répondent à tous les critères du paragraphe 1 de l'Annexe D de la Convention; ou
- f) Les ingrédients actifs pesticides et leurs préparations inscrits à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam ([www.pic.int](http://www.pic.int)); ou
- g) Les pesticides visés dans le Protocole de Montréal ([www.ozone.unep.org/Ratification\\_status/montreal\\_protocol.shtml](http://www.ozone.unep.org/Ratification_status/montreal_protocol.shtml)); ou
- h) Les ingrédients actifs pesticides et leurs préparations qui présentent une incidence élevée d'effets néfastes graves ou irréversibles sur la santé humaine ou sur l'environnement.

16. Il n'existe pas de liste de pesticides hautement dangereux à proprement parler; il incombe aux autorités de réglementation de recenser les pesticides utilisés qui posent un niveau de risques inacceptablement élevé pour les personnes ou pour l'environnement. Il convient ensuite d'adopter des mesures ciblées en vue de remplacer ces pesticides par des solutions moins dangereuses ou de réduire les risques liés à la poursuite de l'utilisation de pesticides dangereux. La FAO et l'OMS s'efforcent d'aider les pays à prendre les mesures qui s'imposent.

<sup>5</sup> Prévention du suicide : l'état d'urgence mondial, OMS, 2014.

17. Une enquête sur les mesures relatives aux pesticides hautement dangereux, réalisée par la FAO dans plusieurs régions, montre que jusqu'à 70 % des pesticides homologués et utilisés dans nombre de pays en développement seraient classés comme pesticides hautement dangereux d'après les critères énoncés ci-dessus. Il en ressort, en outre, que nombre de pays ont pris des mesures pour éliminer l'utilisation des pesticides les plus dangereux, sans conséquences néfastes pour la productivité agricole ou la santé publique.

### **Que pouvez-vous faire?**

18. La première étape importante d'une action en vue de réduire les risques liés aux pesticides hautement dangereux relève de l'autorité chargée de la réglementation des pesticides. Il doit exister une volonté de mener une action qui nécessitera certainement d'adopter des décisions et des mesures. Les organisations internationales telles que la FAO, l'OMS et le PNUE peuvent orienter et aider ces processus.

19. Sachez qu'il existe des solutions de remplacement à l'efficacité prouvée et éprouvée, mais que les entreprises qui produisent et vendent des produits chimiques ayant un marché les défendront avec vigueur. Il est donc important que les autorités de réglementation prennent des décisions objectives et en connaissance de cause.

20. Le processus élaboré dans le cadre du projet mis en œuvre au Mozambique au titre du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est actuellement reproduit dans d'autres pays. On conseille aux autorités de réglementation de tirer les enseignements de cette expérience et d'adapter les processus relatifs à la définition, à l'évaluation et à l'adoption de mesures en vue de remplacer les pesticides hautement dangereux ou de réduire les risques associés. Par ailleurs, la FAO et l'OMS élaborent actuellement des orientations concernant les pesticides hautement dangereux, qui seront disponibles dans le courant de l'année 2013.

21. Les principales étapes sont les suivantes :

- a) Recenser les pesticides hautement dangereux homologués et utilisés;
- b) Valider l'ampleur et les conditions de l'utilisation;
- c) Évaluer les risques pour la santé humaine;
- d) Évaluer les risques pour l'environnement;
- e) Réaliser des enquêtes;
- f) Définir des solutions de remplacement :
  - Méthodes non chimiques;
  - Produits chimiques moins dangereux;
  - Mesures techniques et de réglementation pour réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides hautement dangereux;
- g) Mettre en œuvre les solutions de remplacement et l'élimination progressive de l'utilisation des pesticides hautement dangereux.

22. Le projet mis en œuvre au Mozambique au titre du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique constitue un exemple de mesures prises pour réduire les risques liés aux pesticides hautement dangereux. La FAO a aidé l'autorité chargée de la réglementation des pesticides à recenser ces produits et à évaluer les risques qu'ils posent du fait de l'ampleur et de la nature de leur utilisation. On aidera les agriculteurs et autres utilisateurs à trouver des solutions moins dangereuses.

23. En définitive, les mesures à prendre pour mieux réglementer et gérer les produits chimiques et, dans ce cas précis, pour réduire les risques liés aux pesticides hautement dangereux, sont du ressort des autorités nationales de réglementation. L'action menée au Mozambique aura directement débouché sur l'interdiction officielle de tous les pesticides hautement dangereux, en août 2014, et sur l'élimination progressive de leur utilisation sur une période de plusieurs mois, qui se fera au fur et à mesure de l'adoption progressive de solutions de remplacement.

24. On encourage les pays à prendre les mesures qui s'imposent et à maintenir la question d'actualité, pour présentation et examen à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à titre d'exemple de mesures concrètes visant à réduire les risques liés aux produits chimiques.